

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2008
PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CHATEAU-GONTIER, le lundi 24 novembre 2008 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Philippe HENRY, Maire.

Étaient présents : Mr HENRY, Mr HÉRISSE, Mme DASSE, Mr SAULNIER, Mme FERRY, Mr DENIAUX, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, Mr LEROUX, Mme LEMOINE, Mme GERBOIN, Mr NOURI, Melle LECOQ, Mr BOBARD, Mme VARET, Mr ROCHER, Mme MALLECOT, Mme METIBA, Mr DIRICKX, Mme BOURBON, Mr LENORMAND, Mme POTIER, Mr BABLÉE, Mme PÉNEAU, Mr DOUET, Mr GUÉRIN, Mme ANGIBAUD, Mr CHEVROLLIER, Melle GOHIER, Mr GÉ, Mme CARCHON.

Étaient absents excusés et représentés : Mr DELATRE, Melle QUENTIN qui avaient donné respectivement pouvoir à Mr ROCHER, Melle LECOQ.

Était absent excusé et non représenté : Mr JUSTEAU.

Date de convocation : Jeudi 13 novembre 2008

Date d'envoi de la convocation : Mardi 18 novembre 2008

Nombre de membres en exercice :	33
Quorum de l'assemblée :	17
Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance :	30
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote :	2
<u>Votants :</u>	<u>32</u>

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne connaissance des procurations à l'Assemblée :

.../...

- Monsieur DELATRE donne pouvoir à Monsieur ROCHER,
- Mademoiselle QUENTIN donne pouvoir à Mademoiselle LECOQ.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 octobre 2008 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Madame Élisabeth BOURBON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de quelques informations d'ordre général.

☞ Loin du Front - La Mayenne 1914-1918

L'Oribus vient de réaliser un ouvrage intitulé « Loin du Front - La Mayenne 1914 - 1918 » consacré à la vie en Mayenne pendant la Grande Guerre.

Parmi les 200 ouvrages à disposition de la Ville et de la Communauté de Communes, 2 exemplaires seront distribués dans les écoles primaires, les collèges et les lycées de Château-Gontier et du Pays.

☞ Prévention santé « Info sexo » novembre - décembre 2008

Les professionnels de la santé et de la jeunesse de la Communauté de Communes de Château-Gontier mettent régulièrement en place des actions de prévention sur le territoire. Malgré l'existence de divers comités informels (Comité Santé, Comité Parentalité) et une bonne dynamique partenariale sur le territoire, les actions de prévention liées à la santé se font souvent de manière isolées.

Aussi, les Services Jeunesse Ville et Communautaire, le Planning Familial, le FJT et le PIJ communautaire souhaitent initier une dynamique commune dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le Sida du 1^{er} décembre.

Action pilotée par le PIJ, Info Sexo répond aux objectifs suivants :

- Répondre aux questionnements des jeunes en matière de sexualité, Infections Sexuellement Transmissibles, Sida, contraception,
- Faire connaître les lieux d'information et de dépistage,
- Proposer des temps d'échanges aux jeunes et aux parents,
- Banaliser et démocratiser l'usage du préservatif auprès des jeunes,
- Poursuivre la dynamique de travail partenarial.

Au programme du 25 novembre au 15 décembre 2008 : Temps d'échanges et d'information des jeunes lycéens, cafés branchés au FJT, expositions informatives, ateliers d'écriture slam + scènes d'expression au bar Le Thempo et au FJT.

.../...

☛ Élections Prudhommales - Mercredi 3 décembre 2008

Les élections prudhommales se dérouleront le mercredi 3 décembre 2008 à la Salle des Fêtes de Château-Gontier.

10 bureaux de vote seront ouverts. Le volontariat d'un maximum d'élus est à nouveau sollicité pour tenir ces bureaux de vote et ainsi alléger les permanences des élus déjà inscrits.

Pour les élus qui ne se sont pas encore inscrits, il devient urgent de prendre contact rapidement avec le Service des Élections.

☛ Téléthon à Château-Gontier Bazouges les 5 et 6 décembre

Tout au long de ce week-end seront proposés diverses animations et défis : lancer de boomerang, partie de Scrabble, escalade, 24 h de mobylettes par Moto Évasion, Défi des écoles, etc ...

Les dons récoltés serviront aux chercheurs à trouver de nouvelles thérapies et à l'Association Française contre les Myopathies de lutter sur tous les fronts, médical, social et politique, pour que les efforts engagés en faveur des maladies rares soient poursuivis.

☛ Travaux en cours

Monsieur DENIAUX fait une présentation des travaux en cours :

➤ Travaux rue Dublineau :

- Les mats de fleurissement sont installés.
- Les barrières et bornes seront installées avec le concours des riverains afin de tenir compte des besoins de manœuvre à la sortie des garages.

➤ Rue des Cosnes :

- Le pavage est en cours.

➤ La Motte III :

- Pose des bordures sur la dernière tranche.
- Pose des candélabres et finition de voirie.
- Les enrobés des trottoirs seront programmés au printemps prochain quand la quasi-totalité des murs de clôture sera réalisée.

➤ La Roseraie :

- La voie haute doit être aménagée en novembre et décembre.
- Pose des bordures.
- Livraison à la location au 1^{er} janvier 2009.

.../...

➤ Cour Saint-Jean :

- La maçonnerie est terminée.
- Pose de la grille en janvier.

➤ Z.I. Ouest - Impasse Gutenberg :

- Aménagement des enrobés pour l'accès Protect'Hom, ATE et ATDS.

➤ Z.I. Nord :

- Assainissement en cours.

➤ Aire de grand passage (dossier communautaire) :

- Réseau EU terminé,
- Réseau électrique en cours.

➤ Route de Mirwault - Assainissement :

- Reste la mise en service du poste de relèvement.

Monsieur DENIAUX a également fait part des travaux privés en cours, entre autres :

- Lotissement Erdre Habitat route de Mirwault,
- Square des Âges route de Loigné,
- Leader Price (ex petit Leclerc de Bazouges),
- Le Mermoz (site ancien Leclerc) ...

Il termine en informant l'assemblée que les illuminations de Noël sont en cours d'installation. Elles seront mises en lumière le vendredi 5 décembre prochain, à 18 h 00 avec les enfants du C.M.E.

La séance se poursuit par l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

I - EAU & ASSAINISSEMENT

QUESTION 1.1. - Rapport Eau et Assainissement 2007

(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur ROCHER

EXPOSÉ :

En application de la loi 95-101 du 2 février 1995 et du décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995, il convient de présenter aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement se rapportant à l'année 2007.

.../...

Se reporter aux documents joints à l'exposé.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en séance par Monsieur Laurent ROCHER.

Monsieur CHEVROLLIER signale qu'au cours des visites des écoles qui ont lieu actuellement avec les Comités Travaux et Jeunesse - Affaires Scolaires, il a été constaté qu'il est servi aux enfants de l'eau en bouteille alors que l'eau du robinet est tout à fait potable.

Leur servir de l'eau du robinet pourrait permettre de sensibiliser les enfants à la question de l'environnement en réduisant les emballages, et permettrait aussi de faire des économies en évitant d'acheter des bouteilles d'eau.

Monsieur HENRY estime que ce pourrait être une bonne idée, mais il convient au préalable de s'assurer auprès de la D.D.A.S.S. de l'absence de risques sanitaires à la consommation d'eau du robinet, surtout pour les jeunes enfants.

Monsieur GÉ estime qu'il faut rester vigilant sur l'évolution des coûts. Par ailleurs, afin d'inciter la réduction de la consommation en eau potable de nos concitoyens, il propose la mise en place de l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau, au même titre que pour les composteurs.

Monsieur HENRY précise que l'attribution d'une telle subvention n'est pas d'actualité. Cependant, dans le cadre de la réflexion engagée pour l'aménagement d'un éco-quartier, l'installation de systèmes économiques sera prévue pour les nouvelles constructions.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les services sanitaires n'autorisent pas les collectivités locales à récupérer l'eau de pluie, et qu'il conviendrait de revoir la législation à ce sujet.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2007.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des informations transmises en séance.

.../...

II - AFFAIRES GÉNÉRALES

QUESTION 2.1. - Lotissement des Semailles - Dénomination de la voie

Délibération n° 150 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur SAULNIER

EXPOSÉ :

Monsieur Félix BELLANGER a créé 3 lots supplémentaires dans la continuité de l'actuel lotissement des Semailles, lotissement privé. Ces trois parcelles sont desservies par une impasse qu'il convient de dénommer.

Se reporter au plan joint à l'exposé en annexe 1.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de dénommer la nouvelle impasse qui sera créée lotissement des Semailles « **Impasse des Semailles** ».

Monsieur GÉ avait fait part, lors de la dernière séance de Conseil Municipal, de son souhait de retenir comme thème de dénomination de rues des noms de femmes impliquées dans la défense des droits humains, et présente de nouvelles propositions.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il ne s'agit que d'une impasse et qu'il convient de maintenir la proposition « Impasse des Semailles ».

Monsieur GÉ précise que cette proposition était symbolique.

DÉCISION :

Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur GÉ et Madame CARCHON s'abstiennent.

.../...

QUESTION 2.2. - Organisation du Marché de Noël

Délibération n° 151 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Madame DASSE

EXPOSÉ :

Le Marché de Noël se déroulera les 13 et 14 décembre 2008 sur les Promenades de la Résistance à Château-Gontier. Il s'installera dans le même périmètre que les années précédentes ; toutefois, des modifications de configuration seront apportées.

- 1) Redéploiement des chalets plus près de la Salle des Fêtes,
- 2) Suppression de la grande tente sur l'esplanade de la Salle des Fêtes,
- 3) Occupation de tout le rez-de-chaussée de la Salle des Fêtes par les exposants.
- 4) Le Service Jeunesse occupera tout l'étage et le balcon en espace de jeu pour les enfants.

Cette année encore, le Service des Foires et Marchés bénéficie de la collaboration de deux étudiants du Lycée d'Avesnières de Laval qui sont en 1^{ère} année B.T.S. « Animation et Gestion Touristiques Locales », Anne FARRÉ et Damien BESNIER.

EXPOSANTS

Les exposants habitués depuis plusieurs années ont déjà répondu présents. Il faut noter une demande de participation importante de nouveaux exposants artisans dans la création de bijoux, gravure, cadre, broderie ... De nombreuses associations ont fait part de leur intention de participer à ce Marché de Noël. A ce jour, le Service des Foires et Marchés dénombre 52 inscrits. Des dossiers sont toujours envoyés à la demande de futurs exposants.

ANIMATIONS

Pour la troisième année, un animateur professionnel animera le marché. La sonorisation du marché sera étendue à la Salle des Fêtes. Cet animateur intervient pour promouvoir devant les visiteurs chaque stand du Marché de Noël.

Monsieur Gérard LIVENAIS de Fromentières proposera de nouveau des promenades en calèche aux visiteurs dans les rues de la ville. Coût : 150 € pour les deux jours.

Les étudiants ont proposé de nouvelles animations pour réjouir les petits et grands. Il sera fait appel à :

.../...

- 1) L'entreprise de spectacle Plein Ciel qui proposera des sculptures sur ballons le dimanche après-midi pour un coût de 500 €.
- 2) Roselyne Orgue de Barbarie sera présente toute la journée du samedi. Coût 500 €.

Ces deux animations ont été retenues par le Comité Consultatif Vie Associative, Culture, Communication, Animation et Vie des Quartiers, Développement Économique (Artisanat Commerce), lors de la réunion du mercredi 12 novembre dernier.

- 3) L'Harmonie des Sapeurs Pompiers donnera un concert le dimanche 14 décembre en après-midi. Des musiques et chants de Noël seront au répertoire. Coût 200 €.
- 4) L'association News Majoret's se produira le samedi et le dimanche en après-midi. Des collations seront offertes aux participantes.
- 5) Une boîte à lettres pour le Père Noël sera mise en évidence pour les jeunes enfants et installée dans la Salle des Fêtes.
- 6) Un stand maquillage pour les enfants sera tenu par des étudiants.

Un jeu imaginé par les étudiants sera proposé aux visiteurs. Chaque stand sera identifié par un numéro visible du public. Les visiteurs, au travers d'un questionnaire, devront voter pour « **Le plus beau décor de Noël** ». Le stand (chalet ou tente...) ayant réuni le plus de suffrages sera déclaré gagnant à l'issue du tirage le dimanche soir et bénéficiera d'un lot offert par les commerçants. Par ailleurs, il sera procédé à un autre tirage au sort parmi les visiteurs qui auront désigné « **Le Plus beau décor de Noël** », et un vélo dame sera remis au lauréat. Ce vélo a été gracieusement offert par Madame FOUQUET, domiciliée, 17, rue Maunoir à Château-Gontier. Madame FOUQUET participe depuis de nombreuses années au Marché de Noël.

MANÈGE POUR LES ENFANTS

Finally, le manège de Monsieur Patrick HYVON sera installé pour le Marché de Noël devant le Petit Casino, à compter du vendredi 12 décembre et jusqu'au lundi 5 janvier 2009.

La conférence de presse pour présenter le marché de Noël est prévue le vendredi 28 novembre à 14 h.

Se reporter au Budget Prévisionnel joint à l'exposé en annexe 2.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

.../...

✓ D'approuver l'organisation générale du Marché de Noël, en collaboration avec deux étudiants du Lycée d'Avesnières de Laval en 1^{ère} année B.T.S. « Animation et Gestion Touristiques Locales ».

✓ D'adopter le budget tel que présenté en annexe pour les « Festivités de Noël 2008 », étant précisé que la part de la Ville s'élève à 10 161 €.

✓ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € à l'Association Castel +.

Monsieur BOBARD demande si des animations sont prévues dans le faubourg et à Bazouges.

Madame DASSE lui précise que l'Harmonie des Sapeurs-Pompiers doit donner une représentation le samedi 20 décembre dans le faubourg. Quant à Bazouges, elle propose de réfléchir à une animation sur le marché de Bazouges le dimanche précédent Noël.

Monsieur GUÉRIN demande comment les handicapés pourront avoir accès à l'étage occupé par le Service Jeunesse.

Madame DASSE lui répond que cette question n'a malheureusement pas été pensée, mais que des animateurs seront présents si besoin.

Monsieur GÉ rappelle que la Salle des Fêtes doit accueillir des associations caritatives. Il souhaiterait par ailleurs que les animations de Noël s'appuient davantage sur l'ensemble des commerçants.

Madame DASSE répond que le Marché de Noël est ouvert à tous les commerçants de la ville, et que chacun a la possibilité de participer à l'animation.

Madame ANGIBAUD demande quel chiffre d'affaires a généré le Marché de Noël l'an passé.

Monsieur le Maire répond qu'il ne peut donner de chiffre précis, mais il a été toutefois estimé que plusieurs milliers de personnes étaient passées au dernier Marché de Noël. Pour certains commerçants, ce marché représente le meilleur chiffre d'affaires de l'année.

DÉCISION :

Les membres du Conseil Municipal adoptent les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

QUESTION 2.3. - Renouveau urbain - Création d'un groupe de travail

Délibération n° 152 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Afin de poursuivre le programme de renouvellement urbain du secteur de Beaulieu, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de constituer un groupe de travail « Renouveau urbain » composé de 10 membres du Conseil Municipal : 8 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition.

Ce groupe de travail, présidé par Monsieur Patrick LEROUX, pourrait être composé des membres suivants :

10 membres du Conseil Municipal :

- Monsieur Patrick LEROUX
- Monsieur Bruno HÉRISSÉ
- Madame Marie-Line DASSE
- Madame Martine LEMOINE
- Monsieur Laurent ROCHER
- Madame Claudine MALLECOT
- Monsieur Claude BABLÉE
- Monsieur Serge DOUET
- Monsieur Guillaume CHEVROLLIER
- Madame Jacqueline CARCHON

Membres qualifiés :

- Directeur Général des Services
- Directeur Général des Services Techniques ou son adjoint
- Directrice des Affaires Sociales
et du CCAS
- le Chargé de Mission Vie des
Quartiers
- 1 représentant de Mayenne Habitat
- 1 représentant de la D.D.E.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner les Conseillers Municipaux cités ci-dessus pour siéger au sein de ce groupe de travail « Renouveau urbain ».

.../...

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

III - AFFAIRES FINANCIÈRES

QUESTION 3.1. - Attribution de subventions pour restauration d'immeubles anciens situés dans le Secteur Sauvegardé

Délibération n° 153 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur ROCHER

EXPOSÉ :

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural du Secteur Sauvegardé impliquent un effort de réhabilitation très important et soutenu dans la durée.

Afin de soutenir les actions engagées en matière de restauration, le Conseil Municipal, par délibération n° 047 / 2003 en date du 31 mars 2003, a décidé de signer une convention avec la Région des Pays de la Loire encourageant les propriétaires à effectuer des travaux de réhabilitation par l'attribution de subventions régionales et communales.

La Ville de Château-Gontier a ainsi accepté d'octroyer une subvention s'élevant à 5 % du montant des travaux, plafonnée à 1 000 € par délibération n° 084 / 2004 en date du 14 juin 2004, pour la restauration d'immeubles anciens situés dans le Secteur Sauvegardé.

Trois dossiers de demande de subvention ont été instruits par le Service Urbanisme :

- Monsieur Jérôme BONSERGENT
17, rue Jean-Sylvain Fouassier
53200 CHATEAU-GONTIER

Immeuble situé 17, rue Jean-Sylvain Fouassier

Travaux de façade : - Remplacement des menuiseries extérieures

.../...

Montant total des travaux 29 244,93 € T.T.C.

Montant des travaux subventionnables 29 244,93 € T.T.C.

Peut prétendre à une subvention maximum de **1 000 €**.

- Monsieur Jean-Robert CISTERNE

22, rue d'Alsace

53200 CHATEAU-GONTIER

Immeuble situé 22, rue d'Alsace

Travaux de façade : - Remplacement des menuiseries extérieures

Montant total des travaux 18 952,12 € T.T.C.

Montant des travaux subventionnables 18 952,12 € T.T.C.

Peut prétendre à une subvention maximum de **948 €**.

- Monsieur Éric HARDOUX

41, rue Trouvée

53200 CHATEAU-GONTIER

Immeuble situé 41, rue Trouvée

Travaux de façade : - Remplacement des menuiseries extérieures

Le dossier de Monsieur Éric HARDOUX a déjà été examiné au Conseil Municipal du 9 juin 2008, et le montant de la subvention qui lui avait été attribuée s'élevait à 665 €.

Cependant, le montant total des factures (11 124,08 €) étant inférieur à celui des devis (13 302,01 €), il convient de revoir le montant de la subvention accordée.

Montant total des travaux 11 124,08 € T.T.C.

Montant des travaux subventionnables 11 124,08 € T.T.C.

Peut prétendre à une subvention maximum de **556 €**.

PROPOSITION :

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de ces subventions telles que détaillées ci-dessus, sous réserve de la présentation des factures acquittées.

.../...

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

QUESTION 3.2. - Festival du Scoop et du Journalisme - Attribution du prix de la Ville de Château-Gontier

Délibération n° 154 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur SAULNIER

EXPOSÉ :

Pour cette 7^{ème} année de partenariat entre nos Collectivités et le Festival du Scoop et du Journalisme d'Angers, il est proposé d'autoriser le versement du « Prix de la Ville de Château-Gontier » pour un montant de **1 000 €**. La Communauté de Communes doit également attribuer un prix de 1 000 €. A partir de 2009, il sera proposé à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier de conventionner, de manière triennale avec le Scoop d'Angers, afin de régulariser cette situation.

La soirée décentralisée du Scoop au Théâtre des Ursulines aura lieu le mardi 9 décembre à 20 h 30. Elle sera co-présentée par Philippe Lefait, journaliste à France 2.

Les Prix de la Ville et du Pays de Château-Gontier, prix de l'Actualité, catégories photos et vidéos, seront remis par Monsieur Philippe Henry, Maire de Château-Gontier / Bazouges et Président de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, le samedi 29 novembre à Angers lors de la Nuit du Scoop.

Il est à noter que nos collectivités bénéficient d'une promotion régionale et nationale très soutenue dans le cadre de ce partenariat avec le Scoop d'Angers, en étant présentes sur l'ensemble des supports de communication et sur une double page dans le catalogue du 23^{ème} Festival International du Journalisme d'Angers.

Programme complet des actions sur la Ville et le Pays de Château-Gontier - *Se reporter au document joint à l'exposé en annexe 3.*

PROPOSITION :

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

.../...

➤ D'autoriser l'attribution du « Prix de la Ville de Château-Gontier » au Festival International du Scoop et du Journalisme d'Angers, la contribution de la Ville étant de **1 000 €**

➤ De le mandater pour signer tous les documents à intervenir dans ce dossier, y compris les conventions à intervenir se rapportant aux expositions installées à différents points de la ville.

Monsieur GÉ se dit favorable à ce partenariat, ainsi qu'au prix de la Ville, d'autant plus que le thème de cette année est celui de « La femme ... acteur du siècle ».

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

QUESTION 3.3. - Décisions modificatives budgétaires

Délibération n° 155 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

En raison de l'ajustement ou de la modification de certains programmes inscrits au Budget Primitif 2008, il convient de statuer sur les propositions de décisions modificatives budgétaires.

Se reporter au tableau joint à l'exposé en annexe 4.

PROPOSITION :

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que détaillées en annexe.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

.../...

IV - GESTION DU PERSONNEL

QUESTION 4.1. - Avancements de grade - Année 2008

Délibération n° 156 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HÉRISSE

EXPOSÉ :

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Mayenne, qui s'est réunie le 24 octobre dernier, a émis un avis favorable aux propositions d'avancement de grade ou de promotion interne de 10 agents de la Ville de Château-Gontier (2 agents pour la catégorie B et 8 agents pour la catégorie C).

Afin de nommer ces personnels, le tableau des effectifs doit être remis à jour, de la façon suivante :

↳ Concernant les avancements de grade :

Suppression	Création
<u>Pour la catégorie B</u>	
- 1 poste de Contrôleur Principal	- 1 poste de Contrôleur Chef
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	- 1 poste de Rédacteur
<u>Pour la catégorie C</u>	
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe
- 1 poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles de 1 ^{ère} classe	- 1 poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe
- 1 Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	- 1 Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
- 2 Adjoints Technique de 1 ^{ère} classe	- 2 Adjoints Technique Principaux de 2 ^{ème} classe
- 1 Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	- 1 Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe
<u>Après examen professionnel (octobre 2008)</u>	
- 2 Adjoints Technique de 2 ^{ème} classe	- 2 Adjoints Technique de 1 ^{ère} classe

.../...

Les nominations interviendront à effet du 1^{er} juillet 2008 pour les 8 premiers postes, et à effet du 1^{er} novembre pour les deux agents ayant eu leur examen professionnel en octobre 2008.

Le coût des avancements s'élève à 3 051 €uros pour l'année 2008. L'incidence financière a été prévue lors de l'établissement du Budget Primitif.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur les avancements de grade, et de procéder à la nomination des agents à la date du 1^{er} juillet 2008 pour les 8 premiers postes, et à effet du 1^{er} novembre pour les deux agents ayant eu leur examen professionnel en octobre 2008.

Le coût salarial de ces nominations a été budgétisé au Budget Primitif 2008.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

V - AFFAIRES SCOLAIRES

QUESTION 5.1. - Participation des communes d'Azé et de Château-Gontier aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques - Année 2008

Délibération n° 157 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Madame PLANCHENault-MICHEL

EXPOSÉ :

La participation respective des communes d'Azé et de Château-Gontier aux dépenses de fonctionnement des écoles primaires et maternelles de l'enseignement public d'Azé et de Château-Gontier a été déterminée entre les deux communes sur la base des coûts scolaires d'Azé.

.../...

Ainsi, compte tenu des listes des enfants dressées par les deux collectivités, les montants des participations respectives à verser et à recouvrer au titre de l'année 2008 se présenteraient comme suit :

Année scolaire 2007 / 2008 - Exercice comptable 2007 (coûts scolaires d'Azé)

- École primaire	281,51 €
- École maternelle	954,62 €

Contribution de Château-Gontier à verser à Azé : 16 914,22 €

16 primaires	x 281,51 € =	4 504,16 €
13 maternelles	x 954,62 € =	12 410,06 €

Contribution d'Azé à verser à Château-Gontier : 22 531,85 €

19 primaires	x 281,51 € =	5 348,69 €
18 maternelles	x 954,62 € =	17 183,16 €

Pour information - Année scolaire 2007 / 2008 - Exercice comptable 2007 (coûts scolaires de Château-Gontier)

- École primaire	432,92 €
- École maternelle	1 195,73 €

PROPOSITION :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter l'appel de participation respectif des communes d'Azé et de Château-Gontier aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de l'enseignement public pour l'année scolaire 2007 / 2008, tel que détaillé ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Madame GERBOIN souhaite savoir ce qui explique la différence de coût entre les maternelles et les primaires.

Madame PLANCHENAUT-MICHEL lui explique qu'une ATSEM intervient dans chaque classe de maternelle, ce qui augmente le coût de fonctionnement des écoles maternelles par rapport à celui des écoles primaires, au niveau du personnel.

Madame CARCHON s'étonne qu'un service minimum ait été assuré par la Ville lors de la grève des enseignants du jeudi 20 novembre dernier, alors que de nombreuses villes ont choisi de ne pas l'assurer.

Elle estime que ce dispositif va à l'encontre du droit de grève, et a contribué à désorganiser les services afin de mettre du personnel dans les écoles.

.../...

Monsieur HENRY lui rappelle que la Ville de Château-Gontier n'a pas attendu le vote de cette loi pour mettre en place un service minimum dans les écoles en cas de grève des enseignants. Ce dispositif existait en effet déjà lorsqu'elle faisait partie de la majorité municipale, et existe depuis de nombreuses années.

Il estime que si le droit de grève se respecte, le droit des familles à travailler aussi.

Monsieur le Maire précise que seulement 20 % des enfants des écoles ont été accueillis, les autres ayant été gardés par leur famille. Par ailleurs, les services de la Mairie n'ont pas été désorganisés, car l'encadrement des enfants a été assuré par les ATSEM et les personnes travaillant déjà dans les écoles. Des animateurs du Centre de Loisirs sont venus en renfort dans certaines écoles. Le personnel était donc tout à fait compétent pour assurer cet encadrement.

Madame ANGIBAUD estime que la mise en place d'un service minimum est bénéfique pour les habitants de Château-Gontier.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

VI - TRAVAUX - URBANISME

QUESTION 6.1. - Rocade Sud de Château-Gontier - Déclassement de la R.N. 162

Délibération n° 158 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur HENRY

EXPOSÉ :

Dans le cadre de l'opération de construction de la rocade sud, l'État impose qu'en préalable à tout démarrage de travaux, soient définis les principes et les conditions de déclassement du réseau routier national de la section actuelle de la RN 162 entre le giratoire du Parc Saint-Fiacre et le futur giratoire route d'Angers au sud du pont de la voie ferrée.

.../...

Le Conseil Général de la Mayenne accepte de classer cette section dans la voirie départementale, sous réserve que les communes classent dans leur voirie communale les sections des routes départementales situées à l'intérieur de la future Route Nationale n°162 (*Cf plan joint à l'exposé en annexe 5*).

A savoir, pour ce qui concerne la Ville de Château-Gontier :

- Avenue du Maréchal Foch et rue Thiers - RD 28
- Rue du 8 mai 1945 - RD 105
- Rue du Lieutenant Morillon - RD 22
- Rue des Frères Juillard - RD 267
- Pont supportant le boulevard Frédéric Simon

ce qui représente un linéaire de 2 731 mètres et une superficie de chaussée de 16 544 m².

PROPOSITION :

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter, à la date de mise en service de la Rocade Sud, le classement dans la voirie communale des sections de routes départementales suivantes :

- Avenue du Maréchal Foch et rue Thiers - RD 28
- Rue du 8 mai 1945 - RD 105
- Rue du Lieutenant Morillon - RD 22
- Rue des Frères Juillard - RD 267
- Pont supportant le boulevard Frédéric Simon

Monsieur GÉ s'étonne de cet arrangement qui, à l'origine, concerne l'État et le Département.

Monsieur le Maire lui rappelle que cette règle n'est pas nouvelle : quand une commune demande un contournement, les voies anciennes de cette commune sont déclassées.

Madame ANGIBAUD demande pourquoi une nouvelle enquête publique doit être réalisée dans ce dossier.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas été traité comme il aurait dû l'être quand il a été confié à la Direction Régionale de l'Équipement.

Une enquête complémentaire permettra donc de respecter la procédure.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur GÉ et Madame CARCHON s'abstiennent.

QUESTION 6.2. - Quai Georges Lefèvre - Aménagement de l'espace public urbain au droit du nouveau Centre Hospitalier du Haut-Anjou - Lancement de la consultation et autorisation de signature des marchés

Délibération n° 159 / 2008
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Monsieur DENIAUX

EXPOSÉ :

L'achèvement des travaux du nouveau Centre Hospitalier du Haut-Anjou et le déménagement des services marquent l'aboutissement d'une première phase d'un projet complet visant à offrir un outil plus fonctionnel et mieux adapté aux exigences et contraintes de la médecine moderne.

Depuis le début du mois de septembre, le chantier se poursuit par la déconstruction de l'ancienne maternité qui laissera la place au bâtiment circulaire d'accueil « Le Nymphée », rotonde permettant la liaison avec l'ancien bâtiment.

En accompagnement de cette dernière réalisation, la Ville de Château-Gontier procédera au réaménagement de l'espace public urbain au droit de ce nouveau pôle Santé de Château-Gontier.

Ces travaux feront l'objet d'un commencement d'exécution après la mise en service des équipements de la deuxième phase, courant du premier semestre 2009. Les principes d'aménagement proposés sont les suivants :

- Réalisation d'une chaussée circulante de 5 mètres de large à double sens, avec un revêtement en enrobé.
- Conservation du stationnement longitudinal, côté rivière «La Mayenne», interrompu au droit de la chapelle de l'Hôpital et de l'arrêt minute de l'entrée principale du nouvel établissement.
N.B. : Compte tenu de l'activité de l'hôpital et de la réouverture prévue de Saint-Julien, il faut conserver le stationnement longitudinal le long du Quai Georges Lefèvre (stationnement côté Mayenne).
- Réalisation d'un espace piétons le long de la rivière « La Mayenne », aménagé en promenade avec un mail planté (le renouvellement complet des arbres d'alignement est prévu avec à terme une seule rangée d'arbres).
- Côté hôpital : conservation d'un cheminement piétonnier (1,50 m).
- Réfection du garde-corps.
- Mise en place d'un réseau éclairage public.
- Travaux connexes : mobiliers urbains (barrières), signalisation ...

L'estimation prévisionnelle de cette opération est évaluée à 418 060,20 € HT, soit 500 000 € TTC valeur septembre 2008, sous réserve du remplacement du garde-corps du quai en cours d'expertise.

.../...

Le dossier a fait l'objet d'une présentation au Comité Urbanisme du 9 octobre dernier.

De même, au cours de sa séance du 20 octobre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le principe de réalisation des travaux d'aménagement de l'espace public au droit du nouveau Centre Hospitalier du Haut-Anjou, et a décidé de solliciter le concours financier de l'État à hauteur de 100 000 €, ainsi que toutes les aides mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération.

Les principes de l'aménagement ont été présentés en séance.

Compte-tenu de l'estimation, il est proposé de lancer la consultation pour les marchés de travaux en marché négocié (art. 35, 65 et 66 du Code des Marchés Publics).

L'opération se décompose comme suit :

- Lot 1 : Voirie et réseaux divers
- Lot 2 : Garde corps
- Lot 3 : Éclairage public

PROPOSITION :

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- ✓ D'approuver le projet.
- ✓ D'autoriser le lancement de la consultation pour les marchés de travaux en marché négocié.
- ✓ De l'autoriser, ou son représentant, à signer tous les marchés de travaux consécutifs à la consultation présentée ci-dessus et lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Monsieur DENIAUX précise à Monsieur NOURI que le stationnement ne sera pas en zone bleue dans l'immédiat dans cette rue.

Il précise également à Madame ANGIBAUD que le nombre de stationnement actuel sera quasiment maintenu. Deux places seront supprimées au niveau du giratoire. 10 à 12 mètres devant l'entrée de la Chapelle, ainsi qu'une quinzaine de mètres devant l'entrée principale seront réservés aux arrêts minute.

De plus, des arbres dont l'essence n'est pas encore arrêtée, seront plantés sur toute la longueur du quai, côté rivière uniquement. Leur nombre sera donc quasi équivalent au nombre d'arbres existant aujourd'hui, qui devront tous être abattus du fait de leur état sanitaire.

.../...

Monsieur GÉ regrette le manque de chiffres précis concernant le nombre de stationnements et d'arbres, et rappelle que ce dossier n'a pas fait l'unanimité lorsqu'il a été présenté en Comité Urbanisme.

En effet, ce site présentant une vue emblématique de la ville énormément photographiée par les touristes et amateurs, il aurait souhaité que le stationnement soit totalement supprimé afin de dégager la vue, et de laisser place à une véritable piste cyclable aux normes. Il regrette également le manque d'anticipation sur le devenir du Parc Saint-Fiacre.

Monsieur DENIAUX estime qu'il est nécessaire de maintenir du stationnement à proximité de l'Hôpital.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été établi en partenariat avec le Centre Hospitalier, et qu'une voie de 3,40 mètres, sécurisée, sera réservée aux piétons et aux cyclistes le long de la Mayenne. Il estime donc que les objectifs ont été réalisés.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire.

Monsieur GÉ et Madame CARCHON votent contre.

VII - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 7.1. - Actes pris par Monsieur le Maire sur délégation de l'Assemblée

Rapporteur : Monsieur HENRY

Le Maire rend compte à l'Assemblée des actes qu'il a pris par délégation du Conseil Municipal (délibération du 16 mars 2008).

Se reporter au tableau joint à l'exposé en annexe 6.

.../...

QUESTION 7.2. - Réponse aux questions écrites de Madame Brigitte ANGIBAUD

Monsieur le Maire apporte des réponses aux questions écrites qui ont été formulées par Madame ANGIBAUD :

1) A quel moment envisagez-vous de rétablir une Commission des Finances au sein du Conseil Municipal, à l'heure où la vigilance de tous s'impose et où une transparence minimale s'impose sur les choix budgétaires, transparence que le vote d'un pensum une fois par an ne permet nullement d'assurer ?

Monsieur le Maire confirme qu'en effet depuis 2001 la Commission des Finances n'existe plus. Des Comités Consultatifs ont été mis en place, regroupant des élus et des membres de la société civile.

Chaque Comité est responsable de son budget, et il estime que c'est un mode de fonctionnement participatif et responsabilisant pour les personnes travaillant au sein des Comités.

Madame ANGIBAUD estime que la minorité n'est pas représentée dans toutes les Commissions et regrette d'avoir à poser des questions en Conseil Municipal du fait de l'absence de lisibilité, notamment financière, sur certains dossiers. L'étude financière des dossiers devrait être à la portée de tous les élus.

Monsieur le Maire estime faire preuve de transparence financière. Le Budget Primitif est voté en début d'année, suite à un débat d'orientations budgétaires. Il n'est pas suivi d'un Budget Supplémentaire en cours d'année, comme c'est le cas dans d'autres communes, susceptible de le remanier complètement. Toutes les opérations financières de l'année sont inscrites au Budget Primitif.

Monsieur le Maire a regretté par ailleurs l'utilisation du terme « pensum » dans la question, jugeant celui-ci blessant du fait que la préparation d'un budget nécessite beaucoup de travail et n'est en nulle façon ennuyeuse.

2) A quel moment envisagez-vous de permettre la représentation de la minorité municipale au Conseil Communautaire alors que les décisions les plus importantes sur l'avenir de Château-Gontier Bazouges sont prises désormais au niveau de cette collectivité territoriale ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il a récemment répondu à cette question par voie de presse, Monsieur GÉ ayant également relancé sa volonté de faire siéger la minorité au sein du Conseil Communautaire.

Ce sont en règle générale les membres des majorités qui siègent dans les Conseils de Communauté, principalement les Maires pour les petites communes.

Sa volonté est que la Ville de Château-Gontier parle d'une seule et même voie, et soit le moteur de certains projets.

.../...

Il a été constaté encore ce soir que plusieurs sujets divisent les élus de la majorité et de la minorité, et Monsieur le Maire ne souhaite pas que le Conseil de Communauté serve de tribune pour exprimer les divergences locales.

Il estime que l'entrée de membres de l'opposition à la Communauté de Communes ne pourra être envisagée qu'à partir du moment où la majorité sera pleinement rassurée sur la volonté de la minorité de servir l'intérêt général et de rechercher le consensus.

Madame ANGIBAUD estime qu'il est en effet peut-être plus facile pour le Maire de Château-Gontier de faire avancer des dossiers quand il est porté d'une seule voix, mais ce n'est pas la conception qu'elle a de la démocratie.

Elle regrette que la législation ne permette pas une expression plus démocratique au sein des instances communautaires, car c'est là que sont prises les décisions les plus importantes, et qu'un ou deux sièges ne puissent être réservés à la minorité municipale.

Monsieur GÉ regrette également l'absence de représentation de la minorité municipale au sein de la Communauté de Communes. Il estime que c'est au Maire de faire preuve d'ouverture et d'anticiper la nécessaire réforme des institutions concernant l'absence de représentation démocratique au suffrage direct au sein des Communautés de Communes. Les villes de Laval et Mayenne, villes de gauche, ont proposé des places à l'opposition.

3) Où en est le projet de plate-forme ferroviaire opportunément annoncé quelques jours avant le premier tour des élections municipales, lequel devait trouver un début de concrétisation les mois suivants ?

Monsieur le Maire confirme que ce dossier est toujours à l'ordre du jour. La conjoncture économique non favorable et la disparition du PDG de l'entreprise Breger n'ont pas permis d'accélérer ce dossier, qui reste un projet privé non directement porté par la Collectivité.

Les réunions de travail se poursuivent cependant avec la Communauté de Communes qui s'engagera dans le cadre du budget 2009 en mettant une provision de crédits pour l'acquisition de la voie ferrée.

Madame ANGIBAUD prend bonne note de l'avancement de ce dossier.

4) Afin de permettre une expression éclairée de la minorité municipale dans la rubrique qui lui est réservée dans le journal de la ville, verriez-vous un inconvénient à ce que la minorité municipale dispose ne serait-ce que du sommaire des articles qui vont y figurer, et ce 8 jours avant la date limite d'envoi de son propre article ?

Monsieur le Maire émet un avis favorable à l'envoi anticipé des sujets traités dans le journal municipal aux équipes de la minorité municipale.

Madame ANGIBAUD l'en remercie.

.../...

QUESTION 7.3. - Informations et questions diverses

✓ Monsieur GÉ demande quel est l'emprise de la crise financière sur le budget de la Ville.

Monsieur le Maire répond que la hausse des intérêts représente une dépense supplémentaire de 26 000 €, qui sera prévue au Budget Primitif 2009.

La Ville de Château-Gontier n'a par ailleurs pas réalisé d'emprunts « toxiques ».

L'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour ayant été examiné, et aucune autre question diverse n'étant formulée, la séance est levée à 23 h 15.